Caisse de service militaire

www.bureaudesmetiers.ch info@bureaudesmetiers.ch



Demande d'indemnité complémentaire pour service militaire

Employeur:		
Nom et prénom du travailleur :		
N° AVS :		
Etat civil :	☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Séparé	☐ Divorcé ☐ Veuf
Enfants à charge :	Oui	
	□ Non	
Salaire horaire/mensuel :	Taux d'activité :	☐ 100 % ☐ Autre :
Les rapports de travail ont-il	s duré ou ont été conclus pour plus de 3 mois ?	☐ Oui ☐ Non
Période du cours militaire :	du:au: du:au:	
Code du service (voir point A-2		
☐ 10 Cours de répétition	11 Ecole de recrue	12 Service d'avancement
☐ 13 Recrutement	☐ 14 Service long	20 Protection civile
21 PC formation de bas	e 22 PC cadres et spécialistes	☐ 30 Jeunesse & Sport
☐ 40 Service civil	☐ 41 Service civil formation de base	☐ Fonction publique
	taires militaires sont obligatoirement versées à rçus par les travailleurs à sa caisse de compensa	
	es qui ne sont pas affiliées à l'AVS MEROBA doiv opie du décompte APG établi par leur caisse de c	
Lieu et date :	Signature de l'employeur :	

Le montant de l'indemnité est payé dans les 15 jours après réception de la demande, pour autant que tous les documents et informations nécessaires au calcul de cette indemnité soient en notre possession.